

Préfecture de l'Ardèche

Commune de : **FLAVIAC**

Fiche communale d'information risques et sols  
aléas naturels, miniers ou technologiques et sismicité

1. Annexe à l'arrêté préfectoral

n°  du  mis à jour le

2. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques naturels [ PPR n ]

2.1 La commune est située dans le périmètre d'un PPR n

- Ce PPR est **prescrit et non encore approuvé** oui  non

date  aléa   
 date  aléa

Les documents de référence mentionnés à l'article R125-24 du Code de l'environnement sont :

de  consultable sur Internet \*   
 de  consultable sur Internet \*

- Ce PPR est **approuvé** oui  non

date  aléa   
 date  aléa

Les documents de référence mentionnés à l'article R125-24 du Code de l'environnement sont :

**La note de présentation** de  consultable sur Internet \*

**Le règlement** de  consultable sur Internet \*

**Les documents graphiques (carte de zonage)** de  consultable sur Internet \*

Le règlement de ce PPR n intègre des prescriptions de travaux oui  non

3. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques miniers [ PPR m ]

3.1 La commune est située dans le périmètre d'un PPR m

- Ce PPR est **prescrit et non encore approuvé** oui  non

date  aléa   
 date  aléa

Les documents de référence mentionnés à l'article R125-24 du Code de l'environnement sont :

de  consultable sur Internet \*   
 de  consultable sur Internet \*

- Ce PPR est **approuvé** oui  non

date  aléa   
 date  aléa

Les documents de référence mentionnés à l'article R125-24 du Code de l'environnement sont :

de  consultable sur Internet \*   
 de  consultable sur Internet \*   
 de  consultable sur Internet \*

Le règlement de ce PPR m intègre des prescriptions de travaux oui  non

4. Situation de la commune au regard des « porter à connaissance » (PAC) des risques naturels et miniers

aléa  date

Le document de référence est :

**Les documents graphiques (carte des aléas)** consultable sur Internet \*

aléa  date

Le document de référence est :

consultable sur Internet \*

5. Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité

en application des articles R 563-4 et R 125-23 du code de l'environnement modifiés par les décrets n°2010-1254 et 2010-1255

La commune est située dans une zone de sismicité

zone 1	zone 2	zone 3	zone 4	zone 5
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input checked="" type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
très faible	faible	modérée	moyenne	forte

Le document de référence mentionné à l'article R125-24 du Code de l'environnement est :

**Article D. 563-8-1 sur la répartition des communes entre les cinq zones de sismicité** consultable sur Internet \*